

Présentation du contexte

L'application www.distrimasques.fr est un outil réservé aux pharmaciens d'officines de la Région Grand Est afin de faciliter la distribution de masques et d'éventuels autres équipements de protection individuelle (EPI) aux professionnels de santé (PS) libéraux. Dans un contexte d'urgence sanitaire liée à la pandémie de coronavirus, elle a été développée dans la région Grand Est avec le soutien technique de l'APIMA, association de formation médicale continue, à la demande des URPS médecins, pharmaciens et infirmiers a ensuite été étendue aux sages-femmes et masseurs-kinésithérapeutes. Elle est **exclusivement réservée aux pharmaciens d'officine et uniquement sur demande du professionnel concerné** (appel téléphonique ou passage à l'officine). L'adresse du site (et encore moins vos identifiants) ne doit pas être communiquée. D'autres régions ont ensuite adopté cette solution.

Précisions

- **Distrimasques** se veut être un outil facilitateur de la distribution des EPI et n'est pas responsable des quotas de lots attribués par les diverses instances (ARS, Santé Publique France, Conseil Régional, dons privés,...) et leur variabilité (gel, masques FFP2 et chirurgicaux,...).
- Les précisions sur le type de matériel mis à disposition et sa date de disponibilité ainsi que les PS bénéficiaires (qui peuvent être variables selon le « donateur ») vous seront adressées par les voies habituelles d'information.
- Il n'y a pas lieu de re-saisir les stocks déjà attribués à des professionnels antérieurement.

Fonctionnalités

Distrimasques

- permet un suivi en temps réel de la distribution
- évite le nomadisme des PS par une meilleure connaissance des besoins de chacun
- vous fera gagner du temps (remplace les fichiers papier à destination des CPAM et ARS)
- permet d'inscrire les PS qui vous auront choisi comme pharmacie de référence
- liste la quantité de produits d'équipement de protection individuelle réellement délivrés (SHA ou gel HA, masques chirurgicaux et FFP2, etc.)
- permet de visualiser l'ensemble des PS inscrits dans votre officine et la quantité de produits délivrés, jour par jour

*Nous avons élaboré un **mode d'emploi** des quelques étapes de saisie. Comme souvent, ce mode d'emploi détaille toutes les étapes pour vous aider mais la procédure est intuitive et nettement moins fastidieuse que n'importe quelle commande ou réservation que vous effectuez sur Internet !*

Une quantité de masques à répartir entre tous les professionnels de santé rattachés à votre officine vous sera livrée régulièrement et sera ajustée en fonction du nombre de PS inscrits.

INFORMATION : REGLES DISTRIBUTION MASQUES

PAR LES OFFICINES REGION GRAND EST

(valable au 15 avril)

Il n'est plus nécessaire de remplir le tableau CPAM

Profession	Quantité hebdomadaire	
	masques chirurgicaux	masques FFP2
Médecins libéraux <i>MG ou Spé</i> (incluant l'éventuel personnel)	50	9
Internes & SASPAS	12	6
Infirmiers	50	9
Sages-femmes	50	9
Masseurs Kinésithérapeutes	50	5 (pour kiné respiratoire)
Biologistes (incluant le personnel)	24	6

Ceci correspond à la quantité à délivrer par professionnel et par semaine.
Ils peuvent venir les chercher plus ou moins régulièrement avec rattrapage des jours non pris.
Poser la question au PS s'il est toujours en activité

Une quantité de masques à répartir entre tous les professionnels de santé rattachés à votre officine vous sera régulièrement livrée et sera ajustée en fonction du nombre de PS inscrits.

Chaque officine est dotée de 150 masques supplémentaires par semaine pour les cas ci-dessous (qui ne sont pas à tracer dans *Distrimasques*) :

- équiper son personnel
- pallier d'éventuelles situations d'urgence
- fournir les aides à domiciles ci-dessous :
 - ✓ **Salariés de l'aide à domicile** (employés directement par des particuliers pour des actes essentiels de la vie) : 3 masques par semaine par employeur et 9 masques par semaine par employeur bénéficiaire de la PCH. Le professionnel devra présenter l'attestation transmise par l'ACOSS/CESU indiquant le nombre de masques qui lui est attribué, complétée (noms de l'employés et de l'employeur) et signée par ses soins, avec sa carte d'identité.
 - ✓ **Accueillants familiaux** : 3 masques par semaine et par accueillant, sur présentation de l'attestation de l'ACOSS/CESU et de sa carte d'identité.
 - ✓ **Auxiliaires de vie indépendantes** : le professionnel devra présenter le mail de l'ACOSS/CESU l'invitant à venir retirer en officine le nombre de masques qui lui est attribué par employeur avec sa carte d'identité.

NB Les aides à domiciles salariées de structures ne rentrent pas dans ce dispositif. C'est leur employeur qui est chargé de leurs fournir les masques.

Mode d'emploi

Il est préférable d'utiliser un autre navigateur qu'Internet Explorer, celui-ci n'étant plus mis à jour par Microsoft.

Pour accéder à cette application, il vous faut un **nom d'utilisateur** et un **mot de passe** qui vous ont été fournis par mail ou fax individualisé.

The image shows a screenshot of the Distrimasques login interface. At the top, the logo 'Distrimasques' is displayed in blue and black, with a blue face mask icon. Below the logo, the text reads 'Espace de gestion de la distribution de matériel aux professionnels de santé'. A red warning message states: 'Attention, ce site est exclusivement destiné aux pharmaciens. Si vous êtes un professionnel de santé libéral concerné par cette opération, veuillez vous mettre en rapport avec la pharmacie de votre choix afin d'y être enregistré.' The login form is titled 'Identifiez-vous' and contains two input fields: 'Nom d'utilisateur' and 'Mot de passe'. A dark blue 'Connexion' button is positioned below the fields, with a link for 'Mot de passe oublié ?' underneath. Two red arrows point from external labels to the form: one from 'nom d'utilisateur' to the first input field, and another from 'mot de passe' to the second input field.

Répartiteur

Chaque pharmacie est liée à un répartiteur affecté par l'ARS.

Saisie d'un professionnel de santé libéral (PS)

A ce jour, les PS concernés par l'application sont les :

- biologistes
- internes en médecine et SASPAS
- médecins
- infirmiers (IDEL)
- masseurs-kinésithérapeutes (MK)
- sages-femmes (SF)

The screenshot shows the DISTRIMASQUES application interface. The search form is highlighted with a red circle. The form includes fields for Nom, Prénom, CP, Ville, and Profession. A 'Rechercher' button is located below the form. The interface also displays search results, including a table of 'Professionnels de santé inscrits dans ma pharmacie' and a table of 'Matériel distribué la veille'.

Professionnels de santé inscrits dans ma pharmacie		
Aucun professionnel de santé inscrit		

Nombre d'inscrits			
Médecins	0	Sages-femmes	0
Kinés	0	Infirmiers	0
Total		0	

Matériel distribué la veille			
Masques chir.	0	Blouses	0
Masques FFP2	0	Gels	0

Pour rechercher un PS dans la base, remplissez **au moins un des champs** et cliquez sur « **Rechercher** »

This is a close-up view of the search form. It includes the following fields: Nom, Prénom, CP, Ville, and Profession. A 'Rechercher' button is located at the bottom right of the form. Below the button, there is a message: 'Vous ne trouvez pas le professionnel ? Faites une demande d'inscription en cliquant ici.'

Exemples de résultat de recherche

Rechercher un professionnel de santé

Pour faire une recherche, renseignez **au moins un critère** ci-dessous.

Nom
SCHNEID

Prénom
Prénom

CP Ville
CP Ville

Profession
Sélectionnez une profession

Rechercher

Résultats de la recherche 29 résultats

SCHNEIDER	Carine	67470	SELTZ	Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)
SCHNEIDER	Christine	67112	breuschwickersheim	Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)

Professionnels de santé inscrits dans ma pharmacie

Aucun professionnel de santé inscrit

Nombre d'inscrits

Médecins	Pharmaciens	Sages-femmes
0	0	0
Kinés	Infirmiers	Total
0	0	0

Matériel distribué la veille

Masques

Cas 1 : le professionnel se trouve dans la liste,

vous le sélectionnez en cliquant sur **le pictogramme**

Historique de matériel distribué

Aucun historique de matériel distribué

Attribuer du matériel

Veuillez ne remplir que les quantités de produits réellement donnés **au moment où vous les donnez**. Nous vous rappelons que vous pouvez donner jusqu'à **10 masques** par professionnel inscrit et par jour, uniquement pour la date actuelle et les jours échus **et non les jours à venir**.

Date Masques Chir. Masques FFP2 Blouses Gels

03/04/2020 Md Md Bl G

Préinscrire ce professionnel Valider l'attribution

Vous pouvez le **Préinscrire** ou l'inscrire d'emblée en lui attribuant du matériel et **Valider l'attribution**. **Attention : notez l'attribution effective et réelle de matériel (et non les souhaits ou demandes)**

Si ce PS a déjà reçu du matériel, il apparaît ici

Historique de matériel distribué

Date de distribution	Masques chir.	Masques FFP2	Blouses	Gels	Distribués par
03/04/2020	0	0	2	0	PHARMACIE D'ACHENHEIM
01/04/2020	0	10	0	1	PHARMACIE D'ACHENHEIM
24/03/2020	0	0	0	0	PHARMACIE D'ACHENHEIM
24/03/2020	0	10	0	0	PHARMACIE D'ACHENHEIM

Attribuer du matériel

Veuillez ne remplir que les quantités de produits réellement donnés **au moment où vous les donnez**. Nous vous rappelons que vous pouvez donner jusqu'à **10 masques** par professionnel inscrit et par jour, uniquement pour la date actuelle et les jours échus **et non les jours à venir**.

Date Masques Chir. Masques FFP2 Blouses Gels

08/04/2020 Masques Chir. Masques FFP2 Blouses Gels

Valider l'attribution

Cas 2 : le professionnel ne se trouve pas dans la liste

Rechercher un professionnel de santé

Pour faire une recherche, renseignez **au moins un critère** ci-dessous.

Nom
Nom

Prénom
Prénom

CP Ville
CP *Ville*

Profession
Sélectionnez une profession

Rechercher

**Vous ne trouvez pas le professionnel ?
Faites une demande d'inscription en cliquant ici.**

Si vous ne trouvez pas le PS dans la liste malgré une 2^{ème} recherche en modifiant l'un des critères, cliquez sur « **Faire une demande d'inscription** ».

Inscrire un professionnel de santé

Distrimasques est une initiative des URPS, qui s'adressent en priorité aux professionnels de santé libéraux.
Ainsi **seules les professions libérales** suivantes sont concernées par ce dispositif :

- Médecin
- Sage-femme
- Biologiste
- Masseur-kinésithérapeute
- Infirmier diplômé d'état
- Interne SASPAS

Renseignez ci-dessous **l'adresse email du professionnel**.
Un mail automatique sera envoyé au professionnel pour lui donner accès au formulaire d'inscription.

e-mail
e-mail

Envoyer la demande Annuler

Renseignez son adresse mail dans la zone qui apparaît

Le PS en question recevra immédiatement sur sa messagerie un mail automatique avec un formulaire à remplir. Il peut le remplir sur son smartphone à l'officine ou ultérieurement, à sa convenance, sa fiche sera instantanément créée.

Il apparaîtra alors dans votre recherche et vous pourrez le rattacher à votre officine..

Attribution de matériel

Attention : Merci de cliquer sur attribuer du matériel que lorsque vous donnez réellement du matériel (cela ne changera en rien les quantités que vous recevrez, mais faussera les statistiques. N'inscrire que ce que vous donnez et pas ce que vous souhaitez donner (ex gel, blouse, etc.)

Si le PS est déjà attaché à une autre officine, vous ne pourrez le rattacher à la vôtre. Il pourra demander à l'officine qui l'a rattaché de le supprimer pour que vous puissiez le rattacher à votre officine.

Lors des contacts ultérieurs avec ce PS, vous visualiserez l'historique des produits et quantités distribuées

Historique de matériel distribué

Date de distribution	Masques chir.	Masques FFP2	Blouses	Gels	Distribués par	
31/03/2020	0	0	0	1	PHARMACIE PASTEUR	
31/03/2020	0	10	0	0	PHARMACIE PASTEUR	
24/03/2020	50	0	0	0	PHARMACIE PASTEUR	

Attribuer du matériel

Veillez ne remplir que les quantités de produits réellement donnés **au moment où vous les donnez**
Nous vous rappelons que vous pouvez donner jusqu'à **10 masques** par professionnel inscrit et par jour, uniquement pour la date actuelle et les jours échus **et non les jours à venir**

Date	Masques Chir.	Masques FFP2	Blouses	Gels
03 / 04 / 2020	Masques Chir.	Masques FFP2	Blouses	Gels

Valider l'attribution

Pour attribuer du nouveau matériel, renseignez les champs appropriés

Possibilité de saisie manuelle du nombre ou ascenseur

Attribuer du matériel

Veillez ne remplir que les quantités de produits réellement donnés **au moment où vous les donnez**
Nous vous rappelons que vous pouvez donner jusqu'à **10 masques** par professionnel inscrit et par jour, uniquement pour la date actuelle et les jours échus **et non les jours à venir**

Date	Masques Chir.	Masques FFP2	Blouses	Gels
03 / 04 / 2020	10	8	Blouses	Gels

Valider l'attribution

Gestion du stock

Si vous êtes momentanément suffisamment pourvu dans une catégorie de matériel (par ex. masques chirurgicaux) vous avez la possibilité de demander une suspension provisoire de l'approvisionnement en cliquant sur le bouton correspondant



Le bouton change de couleur



Ces ajustements sont pris en compte pour la semaine suivante et remis à zéro chaque lundi.